

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY (69)

Par arrêté n°276/2025 du 29/09/2025, le Maire de Vaugneray a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la révision des PLU des communes déléguées de Vaugneray et de Saint-Laurent-de-Vaux, valant **élaboration du PLU de la commune nouvelle de Vaugneray du lundi 3 novembre 2025 à 08h30 au mercredi 3 décembre 2025 à 18h00**. Les objectifs de procédure sont détaillés dans la délibération de prescription en date du 19 février 2024. La procédure est soumise à évaluation environnementale.

La Commune de Vaugneray est responsable du projet d'élaboration du PLU de la commune nouvelle de Vaugneray. Elle est représentée par son Maire, M. Daniel JULLIEN. Le siège administratif est situé **1 place de la Mairie, BP n°1, 69670 Vaugneray**.

Par décision E25000170/69 du 12 septembre 2025, Madame la présidente du Tribunal administratif de Lyon, a désigné Madame Claire MORAND en qualité de commissaire enquêtrice, et Monsieur Gérard GIRIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Vaugneray où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h00).

Il sera également consultable sur le site <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-plu-vaugneray/> et consultable sur un poste informatique en mairie pendant les heures habituelles d'ouverture. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Vaugneray.

Chacun pourra ainsi prendre connaissance des différents éléments du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- Sur un registre papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, en mairie de Vaugneray, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h00)
- ou sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-plu-vaugneray/>
- ou en les adressant par courrier postal à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice, Mairie de Vaugneray, 1 place de la Mairie, BP n°1, 69670 Vaugneray
- ou en les adressant par voie électronique / ou courriel à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : enquete-plu-vaugneray@democratie-active.fr

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de Vaugneray pour recevoir ses observations, orales et écrites, aux dates et heures suivantes : **Samedi 8 novembre 2025 de 09h00 à 12h00 ; Vendredi 21 novembre 2025 de 16h00 à 18h00 ; Mardi 25 novembre 2025 de 09h00 à 11h00**. Toute contribution reçue après l'expiration de l'enquête publique fixée au mercredi 3 décembre 2025 à 18 heures ne sera pas recevable.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Vaugneray et sur le site <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-plu-vaugneray/> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet d'élaboration du PLU de la commune nouvelle de Vaugneray. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation. Le contrôle de légalité de Mme le Préfet sur le Plan Local d'Urbanisme approuvé durera deux mois.